

FORMATION

RISQUE PENAL

Lieu :

Cabinet LPA/CGR 136, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

Finalité/Objectif opérationnel :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de connaître l'étendue de sa responsabilité pénale, identifier ses droits et acquérir de bons réflexes face aux investigations judiciaires.

Public : directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeurs ressources humaines d'un établissement de santé

Niveau préalable requis : aucun

Intervenant(s) : Alexandre de Konn (Avocat spécialiste en droit pénal)

Objectifs pédagogiques :

Connaître et maîtriser les contours de sa responsabilité pénale

Identifier les principales sources du risque pénal

Identifier ses droits et acquérir de bons réflexes face aux investigations judiciaires

Méthodes pédagogiques

- Méthode informative : apport théorique de connaissances
- Méthode applicative au travers de mises en situation
- Analyse de retour d'expérience

Méthodes d'évaluation :

- Quizz en début et en fin de formation
- Débriefing au moment de l'analyse des cas pratiques

Organisation :

2 jours (14 heures) en présentiel

Tarif : 3000 € TTC

Informations pratiques :

Contact

Anne Villoteau Mauduit

unicancer-formation@unicancer.fr

T : +33 (0) 1 44 23 04 15

Retour de nos apprenants

Session 2022

Nombre de participants : 6

Satisfaction globale : 100% sont satisfaits de la formation.

100% considèrent que la formation est adaptée à leurs préoccupations professionnelles.

100% considèrent que les compétences acquises s'appliquent dans

l'environnement du travail.

100% sont satisfaits de l'intervenant.

FORMATION

RISQUE PENAL

Programme et déroulé

Jeudi 7 décembre 2023

- 9h00 – 10h00** Mise en perspective de la formation
Présentation des participants et des attentes
Quizz (combattre les idées reçues)
- 10h00 – 12h30** Les conditions de mise en cause de la responsabilité pénale
- La distinction entre la responsabilité pénale et civile
 - L'origine du risque pénale, l'infraction pénale et les sanctions
 - Les règles d'imputabilité
 - Les conditions d'engagement de la responsabilité des personnes morales appliquées aux CLCC
- 12h30 – 13h30** Pause déjeuner
- 13h30 – 16h30** Panorama des infractions en lien avec les activités médicales au préjudice du patient
- Les atteintes à la vie et à l'intégrité physique du malade
 - Les infractions liées à la vulnérabilité du malade
 - Les atteintes aux obligations professionnelles à l'égard du patient
 - Les abus de la liberté d'expression
 - Les atteintes spécifiques à la pratique de la médecine
- 16h30 – 17h00** Bilan de la première journée

Vendredi 8 décembre 2023

- 9h00 – 12h30 Panorama des infractions en lien avec les activités de directeur général au préjudice des CLCC ou des salariés
- Les atteintes aux biens
 - Les atteintes à la probité
 - Les infractions en droit du travail
 - Les atteintes à l'environnement
- 12h30 – 13h30 Pause déjeuner
- 13h30 – 16h30 Gérer et faire face à une crise judiciaire
- Les acteurs de la procédure pénale
 - Les étapes essentielles de la procédure
 - Les actes d'enquête
 - L'audition, la garde-à-vue et la mise en examen
 - Se préparer à une crise judiciaire
- 16h30 – 17h00 Conclusion et évaluation